

ARRÊTEZ LES EXÉCUTIONS EN IRAN

En Iran, au moins sept personnes sont sous le coup d’une condamnation à mort en lien avec les manifestations d’ampleur nationale, et des dizaines d’autres encourent la peine capitale. Les autorités ont bafoué leurs droits en matière d’équité des procès et ont infligé à nombre d’entre elles des actes de torture et d’autres mauvais traitements, tels que des coups de fouet, des décharges électriques, des menaces de mort et des violences sexuelles. Depuis fin avril, le nombre d’exécutions en Iran a fortement augmenté et, le 19 mai, les autorités ont arbitrairement exécuté Majid Kazemi, Saeed Yaghoubi et Saleh Mirhashemi à Ispahan. Ces trois manifestants avaient été torturés et injustement déclarés coupables et condamnés à mort.

Des dizaines de personnes encourent la peine de mort à l’issue de procès manifestement iniques, pour des accusations telles que « inimitié à l’égard de Dieu » (mohareb) ou « corruption sur terre » (ifsad fil Arz), en lien avec les manifestations d’ampleur nationale. Le 19 mai, les autorités ont exécuté arbitrairement Majid Kazemi, Saleh Mirhashemi et Saeed Yaghoubi, qui avaient été injustement déclarés coupables et condamnés à mort à l’issue d’un procès reposant sur des « aveux » obtenus sous la torture et ne ressemblant en rien à une véritable procédure judiciaire. Au moins sept autres personnes sont actuellement sous le coup d’une condamnation à mort et risquent fortement d’être exécutées.

Amnistie internationale s'oppose à la peine de mort dans tous les cas sans exception, quelle que soit la nature du crime, les caractéristiques de l'individu ou la méthode utilisée par l'État pour procéder à l'exécution. La peine de mort est une violation du droit à la vie et la peine suprême, cruelle, inhumaine et dégradante.



En écrivant mon courriel, j’accepte qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement. Les courriels et numéros de cellulaire ne seront pas envoyés au destinataire de la pétition.

Votre soutien est précieux pour faire entendre notre voix !

	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	Code postal (obligatoire)	Signature (obligatoire)	Année de naissance (obligatoire)	Courriel*	Numéro de cellulaire*
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

SIGNEZ EN TOUTE CONFIANCE :

Selon les règles sur la vie privée d’Amnistie internationale, vos noms, adresses et téléphones sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d’imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tabloïd/Ledger)

Inviter les sympathisant.es à utiliser le QR Code en priorité.

Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2025 À : Véronique Martineau, Amnistie internationale Canada francophone, 50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal, H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:

Nom: _____

Courriel: _____

Nom et no groupe: _____